

Famille TINARD
29 rue de la Huguenotte
17000 LA ROCHELLE
Mail : yann.tinard17@gmail.com
Tél : 06 62 13 13 81

A l'attention de Madame Aline GULDNER
Doyen des Juges d'Instruction
Tribunal Judiciaire de
Metz 3 RUE HAUTE
PIERRE
BP 81022
57036 Metz

N° PARQUET : 25034000041
N° de dossier : JICABDOY25000005

La Rochelle, le 04 septembre 2025

Objet : Demande d'information sur l'état d'avancement de la plainte avec constitution de partie civile – Affaire Louis TINARD

Madame le Juge,

Nous nous permettons, en notre qualité de parents de Louis TINARD, jeune militaire décédé tragiquement par suicide le 5 juillet 2022 au sein de sa caserne, de solliciter par la présente un point d'étape sur l'évolution de la procédure en cours.

En janvier 2025, nous avons régulièrement saisi votre juridiction d'une plainte avec constitution de partie civile, à la suite du classement sans suite prononcé par le parquet concernant notre plainte initiale pour homicide involontaire.

Cette saisine a été jugée recevable et nous pensons qu'une information judiciaire a été ouverte.

Toutefois, à ce jour, et malgré plusieurs mois écoulés, nous n'avons reçu aucun élément concernant les actes d'instruction éventuellement engagés, l'état d'analyse des pièces – notamment celles placées sous scellés dans le cadre de l'enquête de gendarmerie initiale et jamais exploitées –, ni l'audition des différentes parties susceptibles d'être entendues dans ce dossier.

Notre propre contre-enquête, rigoureuse et étayée, a mis en lumière de graves négligences et manquements imputables à la hiérarchie militaire, qui ont directement contribué au passage à l'acte de notre fils. Plutôt que de le protéger, de l'écouter et de prendre en compte ses signaux d'alerte, l'armée a choisi la voie de la sanction, méprisant ainsi ses obligations les plus élémentaires en matière de sécurité, de prévention et de protection du personnel.

Ce silence suscite une profonde inquiétude, au regard de la gravité des faits et de notre volonté légitime, en tant que parents, de connaître la vérité sur les circonstances exactes ayant conduit au décès de notre fils, dont le mal-être avait pourtant été signalé et manifesté, sans qu'aucune mesure de protection n'ait été mise en œuvre par sa hiérarchie militaire.

Aussi, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous informer, dans le respect du secret de l'instruction, de l'état d'avancement de notre plainte avec constitution de partie civile, ainsi que des suites données à notre demande initiale.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame le Juge, en l'assurance de notre considération distinguée.

Pièce jointe : copie de l'ordonnance d'admission de la plainte avec constitution de partie civile (janvier 2025)

Frédéric TINARD

Sophie CLEMENT

Yann TINARD